

		<b>RATTRAPAGE TRAVAUX ECRITS (1<sup>RE</sup>-2<sup>E</sup>-3<sup>E</sup>) ORAUX ALLEMAND (CFC C2 + C3) 2024-2025</b>	<b>2 – 4 Enseignement</b>
--	--	--	-------------------------------

**Tout travail écrit manqué doit être rattrapé. L'apprenti-e s'inscrit à la prochaine session de rattrapage au moyen du formulaire adéquat dès son retour aux cours professionnels.** Si l'absence est justifiée, une confirmation lui sera envoyée avec une copie à l'entreprise formatrice. Un test manqué au 1<sup>er</sup> semestre ne peut être rattrapé au 2<sup>e</sup> semestre.

Heure du début des sessions 16h30 en salle 301				
<b>Semestre 1</b>	Septembre Octobre	Session du 30 septembre au 4 octobre 2024	semaine 40	Lundi 30 septembre Mardi 1 <sup>er</sup> octobre Mercredi 2 octobre Jeudi 3 octobre Vendredi 4 octobre
	Novembre	Session du 4 au 8 novembre 2024	semaine 45	Lundi 4 novembre Mardi 5 novembre Mercredi 6 novembre Jeudi 7 novembre Vendredi 8 novembre
	Décembre	Session du 9 au 13 décembre 2024	semaine 50	Lundi 9 décembre Mardi 10 décembre Mercredi 11 décembre Jeudi 12 décembre Vendredi 13 décembre
	Janvier	Session du 13 au 17 janvier 2025	semaine 3	Lundi 13 janvier Mardi 14 janvier Mercredi 15 janvier Jeudi 16 janvier Vendredi 17 janvier
Oraux allemand				
<b>Semestre 1</b>	Janvier	du 13 au 17 janvier 2025	semaine 3	Lundi 13 janvier Mardi 14 janvier Mercredi 15 janvier Jeudi 16 janvier Vendredi 17 janvier

**Fin du 1<sup>er</sup> semestre : 19 janvier 2025**

De plus, si un apprenti-e s'inscrit à une session de rattrapage alors que son absence n'est pas justifiée, **mais que le délai de 30 jours court toujours, celui-ci/celle-ci est admissible uniquement si entre-temps il/elle justifie son absence ou s'il/elle l'amène le jour du rattrapage.** Si ce n'est pas le cas, l'inscription n'est pas validée.

*Voir le règlement interne articles 15 et 19.*

p:\epm\2- enseignement\2-4\rattrapages\2024-2025\rattrapage test 24-25.docx	15/07/2024	
Auteur : secrétariat	Statut : en vigueur	Page 1 sur 2

		<b>RATTRAPAGE TRAVAUX ECRITS (1<sup>RE</sup>-2<sup>E</sup>-3<sup>E</sup>) ORAUX ALLEMAND (CFC C2 + C3) 2024-2025</b>	<b>2 – 4 Enseignement</b>
--	--	--	-------------------------------

**Tout travail écrit manqué doit être rattrapé. L'apprenti-e s'inscrit à la prochaine session de rattrapage au moyen du formulaire adéquat dès son retour aux cours professionnels.** Si l'absence est justifiée, une confirmation lui sera envoyée avec une copie à l'entreprise formatrice.

Heure du début des sessions 16h30 en salle 301				
<b>Semestre 2</b>	Février	Session du 3 au 7 février 2025	semaine 6	Lundi 3 février Mardi 4 février Mercredi 5 février Jeudi 6 février Vendredi 7 février
	Mars	Session du 3 au 7 mars 2025	semaine 10	Lundi 3 mars Mardi 4 mars Mercredi 5 mars Jeudi 6 mars Vendredi 7 mars
	Mars Avril	Session du 31 mars au 4 avril 2025	semaine 14	Lundi 31 mars Mardi 1 <sup>er</sup> avril Mercredi 2 avril Jeudi 3 avril Vendredi 4 avril
	Mai	Session du 5 au 9 mai 2025	semaine 19	Lundi 5 mai Mardi 6 mai Mercredi 7 mai Jeudi 8 mai Vendredi 9 mai
	Mai	Session spéciale terminaux 3 <sup>e</sup> CFC+2 <sup>e</sup> AFP Mardi 20 mai 2025 après-midi	semaine 21	Mardi 20 mai à 12h30 en salle 301
	Juin	Session du 2 au 6 juin 2025	semaine 23	Lundi 2 juin Mardi 3 juin Mercredi 4 juin Jeudi 5 juin Vendredi 6 juin
Oraux allemand				
<b>Semestre 2</b>	Juin	du 2 au 6 juin 2025	semaine 23	Lundi 2 juin Mardi 3 juin Mercredi 4 juin Jeudi 5 juin Vendredi 6 juin

De plus, si un apprenti-e s'inscrit à une session de rattrapage alors que son absence n'est pas justifiée, **mais que le délai de 30 jours court toujours, celui-ci/celle-ci est admissible uniquement si entre-temps il/elle justifie son absence ou s'il/elle l'amène le jour du rattrapage.** Si ce n'est pas le cas, l'inscription n'est pas validée.

p:\epm\2- enseignement\2-4\rattrapages\2024-2025\rattrapage test 24-25.docx	15/07/2024	
Auteur : secrétariat	Statut : en vigueur	Page 2 sur 2